



ENERGIE

Auto-producteurs FFS

Descriptif

Ce tarif concerne les installations FFS (Financement des Frais Supplémentaire) existantes au 01.01.2006.

Taxes de raccordement

Selon ordonnance sur l'énergie (RS 730.01) article 2, alinéa 3, 4 et 5.

Valable dès le 01.01.2012

Energie	excl.	incl.
	TVA	TVA
Prix de l'énergie HT (ct./kWh)	15.00	16.20
Prix de l'énergie BT (ct./kWh)	15.00	16.20

Frais de compteur	excl.	incl.
	TVA	TVA
Taxe de compteur (CHF/mois)	20.00	21.60

Taxe unique pour la pose de compteur	excl.	incl.
	TVA	TVA
Frais de pose d'un compteur by-pass (CHF)	500.00	538.00

Mesure et décompte (par dispositif de mesure)	excl.	incl.
	TVA	TVA
Etablissement de la CC BT (CHF/an)	1 380.00	1 490.00

Application

- Les frais de pose d'un compteur by-pass sont imputés uniquement la première fois au moment de la pose de celui-ci.
- Dans le cas d'un compteur by-pass, la taxe est fractionnée en 2 parties : la partie production pour Fr. 9.— par mois et la partie consommation pour Fr. 11.— par mois.

Standard de mesure

- Si l'installation a une puissance égale ou supérieure à 30 kW, une indemnité pour l'établissement de la courbe de charge exigée par les dispositions légales est prélevée à raison de Fr. 1' 380.— par an, soit Fr. 115.— par mois.
- Dans ce cas les frais de compteur ne seront pas prélevés, étant compris dans cette indemnité de mesure.

votre partenaire

1to1 energy

Installation d'un télé-relevé

- La pose d'un système de télé-relevé peut être demandée en fonction du type d'installation, en principe pour toute installation de plus de 20 kW et celles en série situées au même endroit. Le gestionnaire de réseau est compétent pour décider de l'installation d'un télé-relevé.

Dispositions complémentaires

- Conditions générales (CG) de La Société des Forces Electriques de La Goule SA
- Conditions générales pour la fourniture d'énergie électrique de La Société des Forces Electriques de La Goule SA (CGF La Goule)
- Prescriptions d'entreprise (PDIE BE/JU/SO/CFF)
- Loi (RS 730.0) et ordonnance sur l'énergie (RS 730.01)

La Société des Forces Electriques de La Goule SA peut fixer unilatéralement ses prix conformément aux dispositions légales et aux directives en matière de régulation. **Les ajustements de prix ne requièrent pas la résiliation des relations commerciales et du contrat.**